

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINTE JULIETTE

Adresse postale : le village – 82110 SAINTE JULIETTE

Tél. 05 63 94 67 21 – Fax 05 63 94 71 74

Messagerie : mairie-sainte.juliette@info82.com - Site internet : www.sainte-juliette.fr

Ouverture du secrétariat :

Mardi : 9 h – 12 h

Vendredi : 9 h – 12 h et 13 h – 17 h

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N°8 /2009 DU 22 décembre 2009

PRESENTS :

Agnès Palmié - Claude Gibert - Frantz Ley - Eric Bach - Pascal Albiac - Chantal Fioretti - Jean-Louis Fioretti
Claudie Jean - Ludovic Kerjouan – Pascal Terrat

ABSENT EXCUSE : Roland Lacombe

Secrétaire de Séance : Jean-Louis FIORETTI

Madame le Maire accueille le conseil municipal et donne lecture de l'ordre du jour.

SITUATION DE M. BERRA

Suite à la réunion qui a eu lieu à Ste Juliette le vendredi 11 décembre avec les services de la Sous-Préfecture et le président du Centre de Gestion concernant la diminution du temps de travail à Ste Juliette de Monsieur Berra, l'arrêté du 5 juin 2009 a été annulé pour vice de forme (anomalie de dates).

Le conseil municipal en prend acte, délibère à nouveau et se prononce à l'unanimité pour cette diminution.

Un nouvel arrêté sera pris à effet au 1^{er} février 2010.

En outre, le conseil municipal adopte à l'unanimité une délibération visant à reprendre en direct la gestion administrative de cet agent à compter du 1^{er} janvier 2010.

PRIME EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal accorde à l'unanimité une prime exceptionnelle de 300 euros net à Mme ASTRUC, secrétaire de mairie, pour la disponibilité et le bon esprit qu'elle a manifestés depuis son embauche en août 2001.

Le secrétaire de séance.